

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-92 du 16 Février 1984

chargeant le Camarade Adolphe BIAOU, Ministre du Travail et des Affaires Sociales, de l'intérim du Camarade Zul-Kifl SALAMI, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique pour compter du 15 Février 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée,
- VU Le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 15 Février 1984, le Camarade Adolphe BIAOU, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique, pendant l'absence du Camarade Zul-Kifl SALAMI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, le 16 Février 1984

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC 2 MIAS-  
MPSAE 6 AUTRES MINISTERES 20 DPE-DIC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA  
2 DCCT 1 ONEPI-GDE CHANC 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 PREFETS 6  
IORPB 1.-